

# Thierry Voitellier, nouveau président d'Eurojuris France



Lors de son Congrès annuel, le conseil d'administration d'Eurojuris France a élu à sa tête l'avocat Thierry Voitellier, investi dans le réseau depuis plus de 13 ans.

À l'occasion de son Congrès annuel qui se tenait à Amsterdam du 30 janvier au 2 février 2020, le conseil d'administration du réseau Eurojuris, premier réseau de professionnels du droit en France, a procédé à l'élection de son nouveau président, ainsi qu'au renouvellement de son Bureau. L'avocat Thierry Voitellier a ainsi été élu président du réseau. Il succède à Sophie Clanchet, présidente depuis 2016.

## PARCOURS

Après un DEA de droits des contrats commerciaux, Thierry Voitellier a démarré sa carrière en 1998 comme collaborateur du cabinet Lefèvre Pelletier & Associés, avant de rejoindre en 2007 le cabinet Courtaigne Avocats, en tant qu'avocat associé inscrit au barreau de Versailles. Il intervient principalement en droit des affaires et pénal.

Investi dans sa commune depuis plus de 20 ans, Thierry Voitellier est un avocat engagé. Dès 2007, il s'investit dans le réseau Eurojuris France, dont son cabinet est membre. En 2014, il prend en charge la responsabilité de la commission pénale et devient secrétaire général du réseau en 2018. « Je suis extrêmement heureux et enthousiaste de pouvoir servir ce réseau ouvert, qui fédère



Thierry Voitellier

des professionnels reconnus pour leur expertise mais aussi leur capacité à avoir su moderniser leurs métiers, leurs méthodes et leurs approches clients pour répondre aux nouveaux enjeux de notre profession. Mon ambition est de continuer à faire d'Eurojuris une fabrique de cabinets d'excellence ; des cabinets qui puisent

notamment leur force dans leur connaissance des territoires et des acteurs locaux avec lesquels ils travaillent au quotidien, clients, collectivités, entreprises. Je travaillerai main dans la main avec le bureau et les différentes commissions du réseau pour permettre à Eurojuris de répondre aux défis des prochaines années et conforter sa place d'acteur de référence dans le monde du droit » témoigne le nouveau président du réseau.

## À PROPOS D'EUROJURIS FRANCE

Fondé en 1987, Eurojuris France fédère plus de 1 000 professionnels du droit sur l'ensemble du territoire. Avec une centaine de cabinets d'avocats et environ 60 études d'huissiers répartis dans une centaine de villes en France et dans les Outre-mer, le réseau se veut « un acteur d'influence locale avec un fort ancrage territorial ». Ses experts interviennent sur l'ensemble des domaines du droit et pour tous types d'acteurs : collectivités, entreprises, mais aussi particuliers. Eurojuris France bénéficie par ailleurs d'une ouverture sur le monde à travers Eurojuris International, une organisation présente dans 50 pays, et qui fédère 650 cabinets, soit 6 000 professionnels à travers le monde.

2020-5699

## Vie du droit |||||

# Prix de la recherche de l'ENM : les candidatures sont ouvertes



L'École nationale de la magistrature (ENM) annonce l'ouverture des candidatures à la 10<sup>e</sup> édition de ce prix, qui gratifie chaque année un jeune docteur en droit ou en histoire du droit.

Depuis 10 ans, le Prix de la recherche est décerné par l'ENM à un jeune docteur en droit ou en histoire du droit dont la thèse aborde un thème lié soit aux pratiques judiciaires internes ou comparées, soit à l'organisation et au fonctionnement de la justice.

Pour cette nouvelle édition, les candidats ont jusqu'au 10 avril 2020 pour déposer leur candidature. La thèse devra par ailleurs avoir été soutenue entre le 1<sup>er</sup> janvier et le

31 décembre 2019. Les étudiants peuvent se procurer le formulaire de candidature sur le site de l'ENM : <http://www.enm.justice.fr/les-prix-de-l-enm>. La remise du prix aura lieu dans les locaux de l'École nationale de la magistrature en décembre prochain.

Le lauréat bénéficiera d'une proposition de publication de sa thèse dans la collection de l'ENM « Bibliothèque de la justice » chez l'éditeur Dalloz, et recevra une gratification de 5 000 euros. L'établissement l'assure :

ce concours « participe d'une volonté d'ouverture de l'École sur le monde universitaire et s'inscrit ainsi dans une démarche de partage des ressources documentaires et de recherches ».

L'an dernier, c'est Rebecca Legendre, docteur en droit, qui a été récompensée pour sa thèse intitulée « Droits fondamentaux et droit international privé, réflexion en matière personnelle et familiale ». (voir JSS n° 6 du 22 janvier 2020)

2020-5699